



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le neuf avril deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, **en session extraordinaire**, sous la présidence de M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint, en vertu des articles L. 2121-14 et 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint, Mme Françoise POTIER, 2^{ème} adjointe, M. Régis FREIN, 3^{ème} adjoint, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Fanny FROGER, Mme Angélita CHARBONNIER et Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Marc MAUPPIN, Maire, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} adjointe, M. Michel GALLARDO et M. Richard BIRAUD, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU

La séance est ouverte à 20h 05

I – Bâtiment de Stockage – Approbation des Documents de la Consultation

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle que le conseil municipal, par délibération du 14 décembre 2018, a approuvé l'avant-projet définitif (APD) de la construction d'un Bâtiment de Stockage dans le secteur de la Vallonnerie, dédié aux associations communales.

Le coût global des travaux, à ce stade, a été évalué à 163 900,00 € HT (196 680,00 € TTC).

Sur cette base, il a été demandé au cabinet THOLIA Architecture, maître d'œuvre, de préparer les Documents de la Consultation en vue de lancer la consultation, selon une procédure adaptée, pour le marché de travaux.

Monsieur FREIN présente à l'assemblée les pièces constitutives de ce marché qui comporte 7 lots :

- Lot n° 1 : Terrassement – VRD
- Lot n° 2 : Gros-oeuvre
- Lot n° 3 : Charpente – Ossature bois – Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n° 4 : Bardage métallique – Couverture bac acier - Etanchéité
- Lot n° 5 : Cloisons sèches – Plafonds suspendus
- Lot n° 6 : Peinture
- Lot n° 7 : Electricité – Plomberie - Ventilation

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les Documents de la Consultation se rapportant à ce marché en vue du lancement de la consultation des entreprises, par lots séparés et selon une procédure adaptée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les documents de la consultation correspondants au marché de travaux, en lots séparés et selon une procédure adaptée, pour la construction d'un bâtiment de stockage dans le secteur de la Vallonnerie dédié aux associations communales ;

- Autorise le lancement de la consultation s'y rapportant ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et documents nécessaires à la bonne organisation de cette consultation.

II – Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé, pour tenir compte de l'évolution des carrières du personnel communal, d'actualiser le tableau des effectifs, afin de prendre en compte deux avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 mars 2019,

Vu le tableau des effectifs, il est proposé à l'assemblée :

- La création d'un emploi **d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet** (date d'effet : 1^{er} mai 2019)
- La création d'un emploi **d'Agent de Maîtrise principal à temps complet** (date d'effet : 03 novembre 2019)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les modifications du tableau des effectifs telles que proposées ci-dessus.

III – Informations diverses

➤ Elections européennes – Tableau des permanences

Finalisation du tableau des permanences après retour des disponibilités des élus pour le dimanche 26 mai 2019.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur Christophe PIET déclare la séance levée à 20h 35*